

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Xavier **JAN**, Président de la LNC ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Excusé

Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Ordre du jour

| | | |
|-------|---|----|
| I. | OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT | 3 |
| II. | APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU 6 JUIN 2024..... | 3 |
| III. | INFORMATIONS GÉNÉRALES..... | 3 |
| 1. | Statistiques..... | 3 |
| 2. | Résultats | 5 |
| 3. | Événements | 5 |
| 4. | UCI/UCE..... | 7 |
| 5. | CNOSF..... | 7 |
| 6. | Activité fédérale..... | 7 |
| 7. | RH..... | 9 |
| IV. | INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL | 9 |
| 1. | Président de la LNC | 9 |
| 2. | Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire..... | 10 |
| 3. | Directeur technique national..... | 11 |
| V. | DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION | 12 |
| VI. | POINT FINANCIER..... | 12 |
| VII. | ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024..... | 13 |
| VIII. | POINT PARIS 2024 | 13 |
| IX. | RÈGLEMENT DES MUTATIONS | 14 |
| X. | COMMISSIONS | 14 |
| 1. | Loisir..... | 15 |
| 2. | Piste | 15 |
| 3. | Jeunesse..... | 16 |
| 4. | Cyclo-cross..... | 17 |
| 5. | Polo-Vélo..... | 17 |
| XI. | ÉPREUVES OFFICIELLES..... | 17 |
| XII. | QUESTIONS DIVERSES..... | 19 |

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il déclare qu'un Bureau Exécutif dédié à la tarification de la prochaine saison se tiendra le mardi 23 juillet 2024. L'horaire sera confirmé dans les prochains jours.

En raison d'un rendez-vous téléphonique avec le Préfet CADOT, le Président sera dans l'obligation de s'absenter lors de la séance de ce jour. Le Secrétaire général présidera la séance durant cette absence.

II. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU 6 JUIN 2024

Le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

En premier lieu, Yannick POUHEY tient à adresser tous ses remerciements à Pierre DE LA VILLEMARQUÉ pour sa constance et son sérieux en qui concerne l'extraction des statistiques.

Il déclare que le nombre de licenciés s'élève à 106 694 au 30 juin 2024 soit 63 licenciés de moins par rapport au 30 juin 2023.

La situation des Comités Régionaux est plutôt hétérogène puisque douze d'entre eux accusent un recul de leurs licenciés, tandis que La Réunion, la Martinique et l'Auvergne-Rhône-Alpes ont un nombre de licenciés supérieur à celui du 30 septembre 2023. À noter que l'Auvergne-Rhône-Alpes affiche une progression de 3,15 % de ses licenciés.

Le nombre de femmes licenciées s'élève à 13 496. Elles représentent 12,64 % de la totalité des effectifs, soit 382 licenciées de plus par rapport au 30 juin 2023.

S'agissant des activités, les éléments saillants sont les suivants :

- Cyclisme dit traditionnel : +1,51 %, soit 841 licenciés de plus.
- VTT : -0,89 %, soit une perte de 237 licenciés pour la discipline et une baisse de 657 pour le Cross-country.
- BMX : -3,24 %, soit un recul de 776 licenciés dont 671 licenciés sur le BMX Race.
- Autres disciplines : +16,03 %, soit 109 licenciés en plus.

En ce qui concerne les blocs de licences, les données sont les suivantes :

- Compétition : +5,49 %.
- Jeunesse : -4,42 %.
- Sport : +8,92 %. Cette tendance haussière pourrait être corrélée au volet médical de la prise de licence.
- Staff : -6,05 %.
- Staff Pro Hommes : +5,42 %.
- Staff Pro Femmes : 41 licenciées.

La FFC compte 1 666 licences individuelles et 1 461 titres de participation individuels. Ces derniers se répartissent comme suit :

- 1 100 pour la Route.
- 268 en VTT.
- 91 en BMX.
- 2 dans les autres disciplines.

Si pour la Route, les titres de participation individuels concernent surtout des Pass Organisation, les titres des autres disciplines ont trait essentiellement à la jeunesse.

Éric JACOTÉ revient sur la baisse du Cross-country et précise qu'il convient de corréliser cette baisse avec le fort développement du Gravel et du VTT AE, disciplines qui attirent un grand nombre de licenciés provenant du Cross-country.

Yannick POUÉY annonce qu'une réunion s'est tenue avec les référents BMX des Comités Régionaux — excepté quatre d'entre eux qui étaient absents — pour évoquer la question des clubs qui ne licencient pas leurs adhérents qui ne font pas de compétition.

Lors de cette réunion, il est apparu que lesdits référents n'avaient pas conscience de l'étendue de ce phénomène et que les Comités Régionaux étaient décidés à agir pour mettre fin à cette situation en se saisissant des actions qui seront déployées à compter de 2025. Les référents Régionaux n'ayant pas assisté à la réunion seront convoqués prochainement pour être informés de ces différents éléments. En conséquence, aucun comité ne pourra plus faire valoir la méconnaissance de ce problème.

Sylvain DUPLOYER confirme que les Comités Régionaux n'ont pas conscience de ce phénomène et qu'ils n'identifient pas forcément les clubs qui ne licencient pas leurs adhérents Loisirs.

Par ailleurs, il tient à signaler qu'il n'existe aucune raison pour que le nombre de licences en BMX cesse de progresser.

Gilles DA COSTA rappelle que la licence fédérale comprend une assurance. Aussi, il souhaite savoir comment est traité le volet relatif à la couverture assurantielle de ces pratiquants qui adhèrent à un club sans que ce dernier les licencie.

De manière plus générale, il estime absolument essentiel que les Comités Régionaux soient impliqués dans les actions qui seront déployées au travers de la mise en place d'un système visant à les inciter — ou à les sanctionner — sur leurs résultats en matière de prises de licences.

Yannick POUHEY explique que certains clubs souscrivent à une assurance complémentaire sans en connaître réellement les garanties *ad hoc*.

La question assurantielle a été largement abordée lors de la réunion organisée avec les Comités Régionaux, ainsi que les risques avérés en cas d'accident.

Sylvain DUPLOYER signale que des comités accordent l'inscription des épreuves au calendrier, voire un championnat régional, à des clubs qui peuvent avoir jusqu'à une centaine de pratiquants non licenciés. Dès lors, il conviendrait de refuser à ces clubs l'organisation d'épreuves qui représentent une ressource financière non négligeable.

Éric JACOTÉ ajoute qu'il serait également pertinent de reconsidérer l'octroi des labels fédéraux.

Le Président partage les propos de Gilles DA COSTA et d'Éric JACOTÉ concernant la nécessaire implication des Comités Régionaux dans les actions qui seront déployées par le Siège fédéral et l'octroi des différents labels aux clubs qui ne respecteraient pas les règles en vigueur.

Il adresse tous ses remerciements à Yannick POUHEY et à Sylvain DUPLOYER pour le pilotage de ce dossier.

2. Résultats

Le Président salue les deux belles victoires d'étapes remportées par Romain BARDET et Kevin VAUQUELIN lors du Tour de France. Pour autant, il craint que les coureurs français soient assez éloignés dans le classement général à l'issue de ce Tour.

Il salue également la deuxième victoire successive d'Anthony JEANJEAN aux tournois de qualifications olympiques en BMX Freestyle, ainsi que celles de Pauline FERRAND-PRÉVOST et Loana LECOMTE lors de la Coupe du monde de VTT.

3. Événements

Le Président évoque le très beau Championnat de France Route qui s'est tenu à Saint-Martin-de Landelles et adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales, aux partenaires, aux collectivités associées qui ont permis à cet événement d'être une véritable réussite.

S'agissant des différentes manifestations internationales, les principales informations sont les suivantes :

- Championnats d'Europe Route : l'organisation suit son cours et une présentation devrait se tenir le 5 septembre 2024 en présence du président de l'UEC en Auvergne-Rhône-Alpes, région où se disputeront lesdits championnats.
- Championnats du monde de Cyclo-cross : le dossier avance également de manière favorable, mais il importe de sécuriser le point relatif à la billetterie au travers notamment d'une forte communication locale.
- Championnats du monde de Gravel : une visioconférence s'est tenue entre la ville de Nice et le Président de la FFC lors de laquelle le lancement de l'appel d'offres afférent à l'organisation de ces championnats a été évoqué.

Pour ce qui est des Championnats du monde 2027 qui auront lieu en Haute-Savoie, une réunion se tiendra ce jour à 16 heures avec les différents acteurs autour de la question liée à l'héritage du park BMX. Quant au contrat UCI sur les aspects marketing, il est en cours de stabilisation.

En ce qui concerne la constitution de l'association Vélo au sommet, association qui aura pour missions l'organisation et le pilotage de l'événement, l'Assemblée générale constitutive qui devait avoir lieu le 24 juillet 2024 a été reportée par le ministère des Sports en raison de la proximité de l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques. Cependant, il est nécessaire que les membres du Bureau Exécutif délibèrent sur les statuts de ladite association dont le projet leur a été adressé en amont de la séance de ce jour.

Les quatre parties prenantes seront :

- L'UCI.
- Le département de la Haute-Savoie qui assurera la garantie financière de l'événement à l'égard de l'UCI.
- L'association.
- La FFC qui apportera son concours et son savoir-faire à la réalisation des objectifs de l'association Vélo au sommet.

Gilles DA COSTA relève que l'objet de l'association est particulièrement large afin de satisfaire à tous les cas de figure possibles eu égard aux inconnues qui subsistent à date.

Le Président confirme ces considérations et indique que l'État a été présent dans la rédaction du texte.

Gilles DA COSTA sollicite ensuite des précisions concernant la couverture du risque financier de l'événement en cas de déficit.

Le Président répond que l'association ne prévoit pas de clause de solidarité en cas de passif. Il ajoute que le rôle technique de la FFC sera sécurisé dans le contrat liant l'UCI, l'État, le département de Haute-Savoie et la Fédération. Pour autant, la FFC

devra être d'une extrême vigilance en ce qui concerne les problématiques liées à d'éventuels conflits d'intérêts.

Il soumet au vote des membres du Bureau Exécutif les statuts relatifs à l'association Vélo au sommet.

Les statuts relatifs à l'association Vélo sont approuvés à l'unanimité des votants.

4. UCI/UCE

Le Président relate le dernier Comité directeur de l'UCI qui s'est tenu du 10 au 13 juin 2024 lors duquel plusieurs sujets ont été évoqués, tels que :

- La mise en place par l'UCI d'une plateforme de signalements relatifs à des sujets intégralité qui a recueilli trente dossiers en l'espace d'un an.
- Le maintien des disciplines de VTT Cross-country et de BMX Racing pour les Jeux olympiques de Los Angeles 2028 qui s'ajouteront à la Piste, à la Route et au BMX Freestyle. L'UCI a par ailleurs formulé deux demandes complémentaires pour le VTT Short Track et l'E-Cycling. Quant au contre-la-montre, son maintien n'a toujours pas été tranché.
- L'adoption de nouvelles mesures relatives à la sécurité, sujet toujours aussi prégnant, avec notamment la mise en place d'un système de cartons jaunes pouvant amener à l'exclusion des coureurs durant un temps défini.

Le Président évoque ensuite la présentation du matériel Look dont les retombées médiatiques ont été nombreuses et de qualité.

5. CNOSF

Le Président fait part des problèmes rencontrés avec Le Coq Sportif, en ce qui concerne les difficultés de livraison des tenues d'entraînement pour les Jeux olympiques et paralympiques. La FFC a sécurisé.

6. Activité fédérale

Le Président annonce avoir participé à une séance de travail sur les avancées relatives à la fondation de la FFC avec Ludivine DESMONTS-MORNET, Patrick CLUZAUD et Geoffroy ROUX de BÉZIEUX, lequel est particulièrement actif.

Dans le cadre des premiers Championnats de France de Gravel, une visite technique a été effectuée à Châtel. À la faveur d'un travail considérable réalisé par les équipes fédérales, dont le Président de la Commission Vincent DEDIEU, et les équipes locales, les parcours, lesquels devraient offrir un spectacle de grande qualité, ont d'ores et déjà été identifiés.

Enfin, lors du départ du Tour de France qui a eu lieu à Florence en Italie, le Président a eu l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs du cyclisme.

Gilles DA COSTA tient à faire part de son inquiétude concernant les résultats des élections législatives qui ne manqueront pas de créer un bouleversement gouvernemental à quelques jours du lancement des Jeux olympiques, bouleversement qui entraînera également un changement dans les positions qui sont travaillées depuis plusieurs années avec les différents acteurs publics. Ainsi, il est fort probable que le mouvement sportif et les structures associatives dont fait partie la FFC doivent faire face à des décisions extrêmement délicates.

Patrick CLUZAUD indique que de très nombreuses personnes partagent largement cette inquiétude.

Le Président le confirme. Il ajoute que le contexte politique actuel amène à des prises de position très marquées qui menacent l'unité du mouvement sportif. Ce contexte affectera en outre les sources de financement, tant privées que publiques.

Il annonce qu'à la suite des échanges sur le cyclisme Amateur qui ont eu lieu lors du Conseil Fédéral du mois de juin et lors du Conseil d'administration de la LNC, le président de la LNC a demandé à la FFC la mise en place d'une commission de conciliation. Pour rappel, cette dernière est formée par deux représentants de la FFC et de la LNC qui peuvent adjoindre des personnalités extérieures.

Gilles DA COSTA rappelle que la Ligue et la FFC ont également des désaccords sur d'autres sujets, tels que la répartition des prix proposée par la Fédération et l'indemnité des équipes participant aux Championnats de France.

Le Président propose que ces différents points de blocages entre la LNC et la FFC soient traités lors d'une commission mixte intégrant les présidents, les secrétaires et les trésoriers des deux instances.

Xavier JAN adhère à cette proposition.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif les deux propositions suivantes :

- La mise en place de la commission de conciliation visant à traiter le différend concernant le cyclisme Amateur lors de laquelle la FFC sera représentée par son président et son secrétaire général.
- La mise en place d'une commission mixte visant à traiter les points de blocage ayant trait à la répartition des prix et à l'indemnité des équipes participant aux Championnats de France. Ladite commission sera composée des présidents, des secrétaires et des trésoriers de la FFC et de la LNC.

Les deux propositions suscitées recueillent un avis favorable unanime de membres du Bureau Exécutif.

7. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 79,91 ETP au 30 juin 2024, dont 55,22 CDI, 16 CDD et 8 alternants. À noter que 9 CDD sont imputables aux Jeux olympiques Paris 2024 (8 CDD à la DERS et 1 CDD à la Communication).

En amont des négociations de branche, une réunion du groupe de travail sur le COSMOS s'est tenue le 3 juillet 2024. Lors de cette réunion, l'évolution du SMIC à l'automne 2024, puis en janvier 2025, a été mentionnée. La question de la couverture santé de la branche a également été évoquée. Au vu des tarifs relativement bas des cotisations et du niveau assez élevé des prestations, ce sujet implique la prudence quant à l'évolution de la masse salariale de la FFC. De fait, il devra être correctement cadré dans le budget 2025.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN souligne la qualité du dernier Championnat de France Route qui a constitué une très belle fête populaire. Il salue l'organisation de cet événement.

S'agissant du Tour de France, il salue également les deux victoires d'étape remportées par Romain BARDET et Kevin VAUQUELIN. À l'instar du Président, il redoute que les coureurs français ne soient pas présents au classement général.

En ce qui concerne le calendrier 2024, l'information relative à l'annulation de la course Paris-Bourges pour des raisons économiques a été communiquée.

La Commission calendrier s'est réunie et a transmis ses propositions pour 2025 à l'UCI pour validation. La saison 2025 devrait débuter le 2 février 2025 avec le Grand Prix de La Marseillaise.

La LNC a pris note d'une nouvelle épreuve World Tour qui se déroulera à Copenhague, juste avant les Championnats de France. Cet ajout a suscité plusieurs réactions de la part des groupes sportifs World Tour en raison de l'impact sur l'empreinte carbone causé par ce seul déplacement.

Enfin, quinze équipes se sont engagées dans le projet One Cycling, mais des craintes relatives à une éventuelle scission du calendrier Word Tour ont été relayées lors du dernier Conseil d'administration de la Ligue du fait des nombreuses interrogations qui subsistent quant à l'existence de deux calendriers.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER informe de l'arrivée d'un nouveau variant du virus du Covid 19, appelé FLIRT, qui est particulièrement contagieux sans pour autant être grave, car résistant aux anticorps qui ont été produits par l'être humain. À titre d'exemple, de nombreux coureurs du Tour de France ont d'ores et déjà été contaminés.

Eu égard à cette situation et à l'approche des Jeux olympiques, une réflexion a été menée par la Commission médicale afin d'établir une procédure fédérale intégrant des recommandations pour prévenir les infections et sensibiliser les personnes aux risques. Ces recommandations ont trait à l'hygiène personnelle, au port du masque obligatoire pour toute personne ayant un quelconque symptôme, au respect des distanciations sociales, à l'aération des lieux, à l'hygiène de vie et au soutien de l'immunité.

En cas de symptôme (rhume, gastro-entérite), une déclaration devra obligatoirement être effectuée au médecin du collectif et à Jacky MAILLOT qui se chargera de la coordination de tous les éléments relatifs aux maladies infectieuses. Enfin, il sera recommandé de réaliser un test de dépistage pour tous les athlètes et membres des staffs lors de l'arrivée du collectif au village olympique.

Éric MEINADIER aborde ensuite la réforme SMR pour l'ensemble des coureurs professionnels HommesA compter de 2025, les épreuves d'efforts jusqu'alors demandées une fois par an par la FFC dans le cadre de la SMR seront demandées tous les deux ans comme le stipule le règlement UCI. Cette modification sera soumise à l'approbation du prochain Conseil d'administration de la Ligue qui se tiendra au début du mois de septembre.

Yannick POUEY soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à instaurer pour les coureurs professionnels une épreuve d'effort biannuelle et non plus annuelle à compter de 2025, et donc d'aligner la réglementation en vigueur sur celle de l'UCI.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Éric MEINADIER déclare qu'il alignera la réglementation des équipes WorldTeam féminines sur celle de l'UCI, tandis que celle des équipes Continentales Féminines sera alignée sur la SMR de la FFC.

Il évoque ensuite son audition dans le cadre du comité transgenre mis en place par le ministère des Sports et spécifie qu'une acculturation ainsi qu'une compréhension plus fine de ce sujet sont primordiales avant toute prise de décision concrète. Actuellement, ce comité étudie plusieurs pistes permettant d'inclure plus largement les personnes transgenres dans les épreuves sportives, notamment avec la création d'un double ranking.

Marie-Françoise POTEREAU confirme que les chercheurs effectuent une synthèse des auditions pour émettre plusieurs propositions avec une distinction du sport de haut niveau. Elle tient à souligner qu'il est absolument essentiel que la FFC s'empare pleinement de cette question qui est un réel sujet de société.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN indique que la préparation olympique de l'ensemble de l'Équipe de France olympique se poursuit :

- BMX : la préparation a lieu à Saint-Quentin-en-Yvelines jusqu'au 5 juillet avant de se poursuivre à Sarriens.
- Piste Sprint : la préparation s'effectue sur la piste du vélodrome jusqu'au 12 juillet, puis elle se poursuivra à Roubaix.
- Piste Endurance : la sélection olympique est en stage d'altitude à Tignes, puis elle rejoindra le vélodrome d'Aigle pour finir à Roubaix.
- VTT : les pilotes se préparent individuellement avec des stages en hypoxie. Aucun pilote de la sélection olympique ne sera présent à la Coupe du monde qui se déroulera aux Gêts.

À noter que la sélection Route Hommes sera proposée en CSO le vendredi 5 juillet à 10 heures et annoncée lundi 8 juillet.

S'agissant des tenues fournies par Le Coq Sportif, le FFC a reçu celles du BMX, ainsi que les combinaisons pour la Piste, la Route et le VTT. En revanche, les tenues d'entraînement accusent un retard. La FFC prend toutes les dispositions nécessaires avec le CNOSF pour sécuriser notre délégation.

Christophe MANIN aborde ensuite la modification relative au règlement du recyclage des formations fédérales avec l'introduction d'un nouveau système permettant aux personnes diplômées de se recycler grâce à une formation d'animateur de Savoir rouler à vélo. Ladite formation vaudrait recyclage uniquement pour l'animateur fédéral et l'éducateur fédéral, toutes disciplines confondues. L'entraîneur fédéral restant à recycler suivant la discipline au niveau de l'INF.

Yannick POUHEY met aux voix la proposition visant à introduire une nouvelle formation pour le recyclage uniquement des animateurs fédéraux et des éducateurs fédéraux, toutes disciplines confondues. Les entraîneurs fédéraux restant à recycler suivant la discipline au niveau de l'INF.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Christophe MANIN annonce qu'Yves PARRET travaille au remplacement de la plateforme FOAD qui sera maintenu jusqu'au mois de décembre. À date, quatre dossiers de candidatures ont été reçus. La sélection se fera en étroite collaboration avec la DTN et le DSI.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD annonce que le partenariat avec SKF s'arrêtera à la fin de l'année 2024 et qu'il ne sera pas renouvelé pour 2025. Il faudra en conséquence s'atteler à trouver un nouveau partenaire.

Les Championnats de France Route ont été l'occasion d'échanger avec les différents partenaires de la FFC, comme le CIC et CB.

Gilles DA COSTA signale que la mesure de l'empreinte carbone des événements fédéraux constitue une exigence de plus en plus affirmée pour les partenaires de la FFC au regard de leur référentiel RSO, mais aussi pour ASO qui attend des fédérations qu'elles portent ce sujet. En conséquence, il importe de prendre en compte cette logique dans la recherche de partenariat.

Ludivine DESMONTS-MORNET explique que le service Communication et Marketing travaille en étroite collaboration avec le CIC sur la question de la RSO et qu'une mesure de l'empreinte carbone des Championnats de France a été effectuée. Par ailleurs, dans le cadre de la Fondation de la FFC, les thématiques relatives à la RSO qui pourraient être déployées et présentées à d'éventuels partenaires ont été abordées avec Geoffroy ROUX de BÉZIEUX.

Elle évoque ensuite les Jeux olympiques et rappelle que la dernière annonce de sélection (Route Hommes) aura lieu le lundi 8 juillet 2024, lors de la journée de repos du Tour de France.

Une partie du service Communication se trouve à Tignes pour la journée médias organisée avec l'Équipe de France Endurance Piste durant son stage en altitude.

Lors des Jeux olympiques, le service Communication assurera une communication quotidienne en direct sur tous les réseaux sociaux des résultats et des performances des cyclistes français. Une couverture éditoriale sera également effectuée sur le site Internet de la FFC avec des articles récapitulant les résultats des collectifs. Enfin, l'équipe assurera également le suivi des journalistes sur le site des épreuves et au Club France, ainsi que l'accueil des partenaires sur les épreuves et lors de la soirée du 31 juillet 2024.

VI. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA annonce que la tarification pour la prochaine saison sera traitée lors du Bureau Exécutif exceptionnel qui aura lieu le 23 juillet 2024.

Il évoque ensuite le contrôle de la Cour des comptes dont bénéficie la FFC et indique que le premier rendez-vous de restitution de ses observations auprès de la FFC aura lieu le lundi 8 juillet 2024. Il s'agit d'un temps d'échange préalable au rapport provisoire pour lequel la FFC disposera de deux mois pour faire part de ses observations. Le rapport définitif qui sera rendu public devrait intervenir au mois décembre.

Gilles DA COSTA tient à saluer l'implication et la réactivité des services fédéraux, notamment celles de la DTN et de la Direction financière, dans l'apport de réponses suite aux questions complémentaires formulées par la Cour des comptes. Le contrôle s'est déroulé dans un climat positif.

Le Président adresse ses remerciements aux différents contributeurs et souligne que ce contrôle a été la source d'une charge de travail supplémentaire particulièrement importante en pleine année olympique.

S'agissant de la réunion de travail qui s'est tenue le 6 juin 2024 entre la Fédération et Saint-Quentin-en-Yvelines, la FFC a fait valoir ses arguments concernant les différents dossiers abordés.

En ce qui concerne la situation de déficit de l'organisateur de l'événement de Cyclo-cross de Brumath, la convention tripartite comprenant un plan d'apurement a été refusée par le Comité directeur du Comité Régional du Grand Est. Cette décision entraînant la sortie de l'événement du calendrier UCI et l'impossibilité de régler les prix des athlètes, des discussions ont été engagées avec le Comité Régional afin d'aboutir à une solution dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est du dossier de Cassel, une procédure de recouvrement sera lancée prochainement qui placera en contentieux ce dossier.

Le Président ajoute que la FFC entend activer la mise en place des procédures de recouvrement dans les meilleurs délais en cas d'impayés.

VII. ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024

Christophe XHONNEUX déclare que l'installation du Siège fédéral à l'IAT s'est particulièrement bien déroulée à la faveur de l'implication réelle des salariés.

Le Président remercie toutes les équipes fédérales pour leur implication lors du déménagement du Siège fédéral à l'IAT pour leur adaptation à ces conditions de travail exceptionnelles.

VIII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU relate le deuxième Relai collectif qui s'est déroulé au mont Ventoux et qui a représenté une très belle réussite, avec notamment le dernier passage de relai par Anne-Caroline CHAUSSON. Cet événement était précédé d'une randonnée féminine encadrée par les Ambassadrices fédérales.

L'inauguration des Archi-Folies a eu lieu le 13 juin 2024 en présence du ministère de la Culture.

Les deux temps liés à la Fan Zone organisée à Saint-Rémy-lès-Chevreuse rencontrent un véritable succès eu égard au nombre de personnes qui se sont d'ores et déjà inscrites.

Ludivine DESMONTS-MORNET expose le bilan à date des différentes billetteries :

- Billetterie achetée par la FFC : 98 % des billets ont été attribués, mais certaines personnes ayant renoncé à leurs places, une nouvelle attribution sera effectuée.
- Billetterie populaire du ministère des Sports : les personnes destinataires devraient recevoir leurs billets dans le courant de la deuxième semaine de juillet.
- Invitations pour le Club France : une communication spécifique en direction des licenciés a été réalisée via leur espace numérique et la newsletter fédérale.
- Espace Route ouvert par Paris 2024 : il s'agit d'un espace qui sera situé juste après la ligne d'arrivée pour lequel les invitations seront lancées dans le courant de la deuxième semaine de juillet.

Marie-Françoise POTEREAU tient à souligner le travail considérable effectué par Ludivine DESMONTS-MORNET sur les différentes billetteries.

IX. RÈGLEMENT DES MUTATIONS

Yannick POUHEY explique que les périodes de mutations demeurent identiques, mais que quelques précisions ont été apportées au règlement *ad hoc*.

Par ailleurs, à la suite de la modification apportée par le Bureau Exécutif visant à revoir la durée de validité de la licence Piste 2024, et ainsi permettre aux jeunes de participer aux Championnats de France de l'Avenir dans la catégorie de licence valide au 1^{er} janvier 2024, la Commission Nationale Piste demande que les mutations ne soient effectives qu'après lesdits championnats pour cette discipline.

Ainsi, la Commission Nationale propose de compléter l'article 1.1 du règlement des mutations avec la mention suivante :

En raison de la date des Championnats de France Pôle piste Avenir 2024, les mutations des participants, qui souhaiteraient sportivement changer de club, ne serait effectives qu'au lendemain de ces championnats.

Le Président soumet au vote des membres du BE la proposition visant à ajouter la mention suscitée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY évoque ensuite l'article 1.3 qui a été complété comme suit :

Tous les licenciés de la FFC sont soumis au régime des mutations, à l'exception des licenciés du "secteur professionnel" hommes et femmes, titulaires à ce titre, d'une licence FFC de la catégorie « Elite professionnel(le) » en étant titulaires d'un contrat de travail reconnu par la Ligue Nationale de Cyclisme pour les hommes ou par la FFC pour les femmes au sein des équipes françaises WT, Pro Teams et Continentales UCI. Sont également concernés par cette exception, les coureuses

femmes au sein des équipes étrangères WT, Pro Teams et Continentales UCI, titulaires d'une licence Elite Professionnelle et les coureurs hommes au sein des équipes étrangères WT, Pro Teams et Continentales UCI, titulaires d'une licence Elite professionnel délivrée par les entités précitées (FFC pour les femmes/ LNC pour les hommes) sous conditions. Les licenciés « sport » épreuve de masse ou loisir, jeunesse baby vélo ou jeunesse U7, U9, U11, U13, Staff (animateur, arbitre jeune, école de vélo et club et arbitre BMX, assistant organisation, dirigeant) et santé devront uniquement utiliser un imprimé gratuit, à retirer auprès du siège du comité régional.

Cependant, toute prise de licence pour la saison suivante entrainera le paiement des droits afférents à la catégorie de la saison 2024 avec utilisation de l'imprimé correspondant.

Les coureurs licenciés dans une fédération étrangère au titre d'un club français, titulaires d'une attestation d'appartenance sont soumis à la réglementation des mutations dans les mêmes conditions que ci-dessus.

COMMISSIONS

1. Loisir

Nicolas ANDRÉ aborde le sujet de la tarification sur les épreuves grand public et déclare que la Commission Loisir souhaite valoriser les licenciés FFC lors de leur inscription à ces épreuves du calendrier fédéral en appliquant au moins 5 euros supplémentaires pour les non-licenciés (ou licenciés d'autres fédérations). Les organisateurs pourront décider d'accentuer cet écart, mais cet avantage doit être obligatoire à toutes les épreuves Cyclosporatives, Gravel, Ultra distance, et randonnée Route.

Gilles DA COSTA tient à signaler qu'il est primordial que les modifications tarifaires soient effectuées lors du Bureau Exécutif dédié à la tarification, afin d'éviter toute erreur de saisie informatique liée à leur traduction. L'élaboration d'un document général auquel les différents acteurs fédéraux pourront se référer permettra d'éviter les confusions engendrées par des modifications ponctuelles et intempestives.

Le Président partage ces considérations. Ce point sera en conséquence abordé lors du Bureau Exécutif du 23 juillet 2024.

2. Piste

Yannick POUÉY explique que la Commission Nationale Piste souhaite prendre en compte l'évolution de la réglementation de l'UCI concernant les fautes commises durant les épreuves. Ainsi, il est proposé de modifier l'article 3.2.12 du Titre III de la réglementation fédérale comme suit :

« Avertissement — disqualification

3.2.12

Toute infraction non sanctionnée spécifiquement et tout comportement non sportif sera sanctionné par un avertissement, indiqué par un drapeau jaune, ou la disqualification indiquée par un drapeau rouge, selon la gravité de la faute, sans préjudice de l'amende prévue à l'article 3.5.002.

À chaque occasion, les arbitres indiqueront en même temps le dossard du coureur commettant la faute. L'avertissement et la disqualification ne portent que sur une compétition en particulier.

Si un coureur est relégué dans une épreuve, cette relégation peut également comporter un avertissement, suivant la gravité, l'intention et l'impact de la faute.

Si un coureur reçoit un avertissement dans une épreuve, l'avertissement sera également reporté sur les autres épreuves de la compétition.

Un coureur recevant un deuxième avertissement, ou étant relégué pour la troisième fois, est disqualifié pour le reste de la compétition.

Un coureur disqualifié dans une épreuve pour comportement sportif est effectivement disqualifié pour l'ensemble de la compétition ».

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier l'article 3.2.12 du Titre III de la réglementation fédérale.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY aborde ensuite l'organisation du Keirin et annonce que la Commission Nationale Piste propose d'ajouter une longueur de piste de 200 mètres :

| Longueur de la piste (m) | Nombre de tours de l'épreuve (1) | Nombre de tours avant l'arrivée pour le meneur |
|--------------------------|----------------------------------|--|
| 200 | 8 | 4 |
| 250 | 6 | 3 |
| 285, 714 | 5 | 2,5 |
| 333,33 | 4 | 2 |
| 400 et + | 4 | 2 |

Le Président met aux voix la proposition visant à ajouter une longueur de piste à la compétition de Keirin.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

3. Jeunesse

Cathy MONCASSIN fait part de la proposition visant à supprimer l'article 9.1.20 du Titre IX — École de vélo stipulant qu'un bidon est autorisé uniquement à partir des U13 Benjamins. L'idée étant que le bidon est autorisé *de facto* pour toutes les catégories et dans toutes les épreuves Écoles de vélo.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants. Un communiqué sera adressé aux arbitres afin de les informer de la suppression de l'article 9.1.20.

4. Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER annonce que la Commission Nationale de Cyclo-cross a émis un avis favorable aux demandes de labellisation des Teams suivants :

| | | |
|----------------------|--|---------------------|
| Team Cyclo-cross FFC | TEAM CROSS OCF JACHETEUNEAUTO.COM | OCCITANIE |
| Team Cyclo-cross FFC | TEAM CX CHARTRES | CENTRE VAL DE LOIRE |
| Team Cyclo-cross FFC | TEAM CX TPM | GRAND EST |
| Team Cyclo-cross FFC | TEAM JMCX | HAUTS DE FRANCE |
| Team Cyclo-cross FFC | TEAM VCP LOUDEAC CX | BRETAGNE |
| Team Cyclo-cross FFC | US HAGUENAU CYCLO-CROSS | GRAND EST |

Le Président met aux voix la proposition visant à valider les demandes de labellisations des Teams susmentionnés.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Sylvain DUPLOYER précise que les dossiers de deux autres Teams doivent encore être complétés et que les dossiers de quatre équipes Cyclo-cross UCI sont en cours d'enregistrement auprès de l'UCI.

5. Polo Vélo

Yannick POUHEY explique que dans le cadre des premiers Championnats du monde de Polo Vélo qui auront lieu en 2027, la Commission Nationale a mené un travail sur le règlement international du Polo Vélo en collaboration avec l'UCI. Les points saillants dudit règlement sont ensuite exposés.

À noter que Jacky TARENNE a souhaité savoir pour quelle raison le casque n'était pas obligatoire pour les gardiens. Cette question fera l'objet d'un échange avec la Commission Nationale de Polo Vélo.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif le règlement international du Polo Vélo.

Le projet de règlement international du Polo Vélo est approuvé à l'unanimité.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Le Président évoque l'attribution du Championnat de France sur Route 2026 et se réjouit de l'intérêt croissant des collectivités pour cet événement qui acceptent de prendre en charge l'organisation du Championnat de France Élite et du Championnat

de France de l'Avenir. Cet intérêt donne à voir la qualité indéniable de ces événements, éléments importants du patrimoine fédéral.

S'agissant du Championnat de France sur Route 2026, la FFC a reçu deux dossiers de candidatures :

- Altkirch-SSO (Grand Est).
- La Tour du Pin-Les Vals du Dauphiné (Auvergne-Rhône-Alpes).

Les éléments constituant ces deux candidatures sont ensuite passés en revue.

Xavier JAN regrette que la LNC n'ait pas été informée de ces candidatures, alors que l'article 13 de la convention liant la FFC et la Ligue prévoit que l'attribution des Championnats de France sur Route professionnels doit faire l'objet d'une étude préalable de la FFC après échange avec la LNC. Aucun document officiel n'ayant été envoyé à la Ligue, cette dernière n'a pas été en mesure de discuter de ce sujet et d'émettre son avis, lequel n'est que consultatif. Il déplore que cette étape préalable n'ait pas été respectée.

Le Président prend note de cette remarque.

Après une étude approfondie des deux dossiers de candidatures, le résultat de la délibération est la suivante : une voix pour la candidature d'Altkirch ; six voix pour La Tour-du-Pin et une abstention.

En conséquence, l'organisation du Championnat de France Élite Route 2026, et le Championnat de France de l'Avenir 2025, sont attribuées à La Tour de Pin, sous réserve de la signature du contrat définitif.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 les épreuves suivantes :

BMX Racing

Coupe de France

- Descartes (Centre-Val de Loire), date à venir.

Indoor

- Tours (Centre-Val de Loire), les 18 et 19 janvier 2025.

Challenge France Nord-Ouest

- Sarzeau (Bretagne), date à venir.

Les attributions suscitées sont approuvées à l'unanimité des votants

Nicolas ANDRÉ poursuit avec les épreuves grand public pour la Série mondiale Granfondo UCI :

- Capesterre Belle Eau (Guadeloupe), le 7 décembre 2025, sous réserve de l'avis du Comité Régional afférent.
- Granfondo Vosges (Auvergne-Rhône-Alpes), le 18 mai 2025.
- CAP Sud 66-SPL Perpignan Méditerranée (Occitanie), le 24 avril 2025.

Les trois épreuves suscitées sont approuvées à l'unanimité des votants, sous réserve de l'avis du Comité Régional de Guadeloupe pour l'épreuve de Capesterre Belle Eau.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Nicolas ANDRÉ fait part de la demande d'homologation du record de Théo TUNCQ réalisé le 21 avril 2024 sur le vélodrome de Loudéac dans la catégorie U19 de l'épreuve du 500 m arrêté lors de la coupe de France Fenioux Avenir Piste 2024. L'ancien record était de 32''965 et était détenu par Florian ROUSSEAU le 23 mai 1992 sur le vélodrome Bordeaux-Lac (FRA).

La performance réalisée par Théo TUNCQ est de 32''372.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite

Le Président met aux voix l'homologation du record de Théo TUNCQ réalisé le 21 avril 2024 sur le vélodrome de Loudéac dans la catégorie U19 de l'épreuve du 500 m arrêté lors de la coupe de France Fenioux Avenir Piste 2024.

L'homologation du record de Théo TUNCQ réalisé le 21 avril 2024 est validée à l'unanimité des votants.

Le Président adresse ses félicitations à Théo TUNCQ pour sa performance.

Marie-Françoise POTEREAU annonce que la sélection des cyclistes féminines pour le projet « Elles arrivent » est finalisée pour les deux séjours. Les échanges avec ASO se poursuivent sur le dispositif presse et communication. À noter l'implication des comités dans l'organisation de cet événement qui ont mis à disposition des cadres techniques et des véhicules.

Sylvain DUPLOYER explique avoir reçu des demandes de stationnement sur le site de Trappes pour les véhicules de personnes qui travailleront pour les Jeux olympiques et paralympiques. Il sollicite l'avis du Bureau Exécutif sur lesdites demandes.

Les membres du Bureau Exécutif se prononcent contre le stationnement de véhicules étrangers sur le site de Trappes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15.

La prochaine réunion est prévue le mardi 23 juillet 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY